Instruction mobilité 2026 – Annexe 6
Les priorités légales d'affectation et les alertes MOBMI

1. Signalement d'une candidature avec priorité légale d'affectation

Dans le cadre de la procédure de mobilité et dans toute la mesure compatible avec le bon fonctionnement des services, les affectations prononcées tiennent compte des priorités légales d'affectation relevant de l'organisation du service d'origine de l'agent ou de sa situation de famille.

Pour ce faire, l'agent doit préciser dans son formulaire la priorité légale motivant sa demande de mobilité et déposer sur MOBMI les **pièces justificatives nécessaires**.

Dans l'espace candidat MOBMI, la rubrique « Votre demande de mobilité » a évoluée.

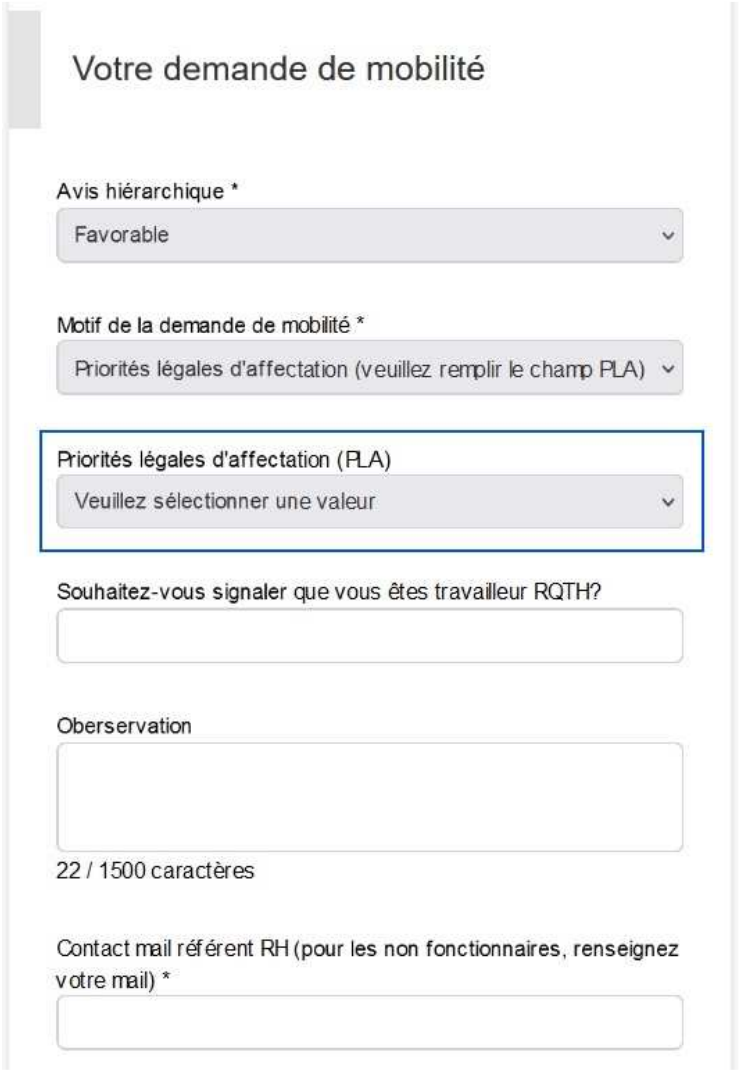

Si l'item « Priorités légales d'affectation (veuillez remplir le champ PLA) a été sélectionnée dans le champ « Motif de la demande de mobilité », vous devez renseigner le champ Priorités légales d'affectation (PLA).

Les demandes de mutation sont examinées en donnant priorité aux fonctionnaires de l'Etat relevant de l'une des situations suivantes (article L512-19 du code général de la fonction publique) :

- Restructuration de service sous réserve de la transmission de l'arrêté de restructuration ;
- Séparation de son conjoint ou son partenaire de PACS pour des raisons professionnelles s'il produit la preuve qu'ils se soumettent à l'obligation d'imposition commune prévue par le code général des impôts ;
- Bénéficiaire d'une reconnaissance de travailleur handicapé (RQTH) ;
- Affectation en quartier urbain sensible ;
- Centre des intérêts matériels et moraux en Outre-Mer ;
- Emploi supprimé sans possibilité de réaffectation dans son service

2. Création d'une alerte MOBMI

Pour accéder à sa mobilité, tout agent peut demander un accompagnement par les services RH de proximité. Il peut également créer une alerte sur son espace candidat MOBMI afin d'être prévenu par courriel, en cas de publication d'un ou plusieurs postes répondant aux critères fixés (localisation du poste, domaine et métier, catégorie du poste).

Pour se connecter sur l'espace candidat MOBMI :

https://ministereinterieur-employee.talent-soft.com : Intranet Ministère de l'Intérieur.

https://ministereinterieur-career.talent-soft.com: Internet (redirection depuis Choisir le service public).

Puis, il faut se rendre sur « Ma recherche, mon alerte », soit depuis le menu déroulant présent en haut de page :

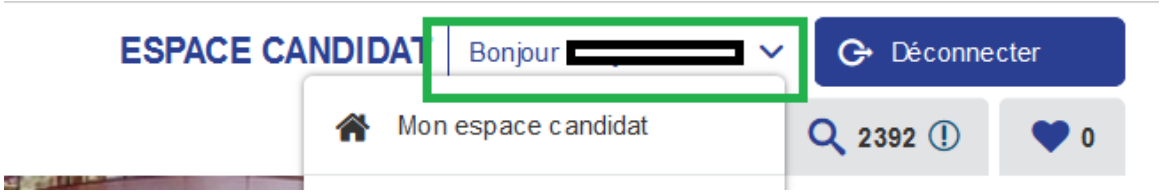

Soit depuis l'onglet présent sur la page d'accueil :

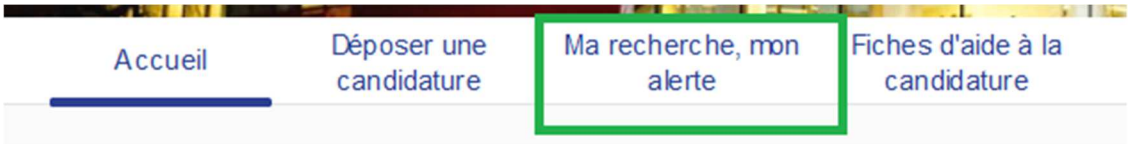

Sur la page « Ma recherche, mon alerte », les critères de recherche sont détaillés et l'agent peut valider son choix en cliquant sur le bouton « Enregistrer » se trouvant en bas de page.

Les critères enregistrés apparaîtront sous cette forme :

